

Par-delà le champ de l'eurocratie

Didier Georgakakis

DANS **ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES** 2024/3-4 N° 253-254, PAGES 52 À 67
ÉDITIONS **LE SEUIL**

ISSN 0335-5322

DOI 10.3917/arss.253.0052

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2024-3-page-52?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



LE BÂTIMENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE à Bruxelles représente, pour beaucoup, une incarnation du pouvoir européen. La Commission est pourtant tout sauf un monolithe et elle ne monopolise pas le pouvoir au sein de l'espace de concurrence et de coopération plus vaste que constitue le champ de l'eurocratie.

Par-delà le champ de l'eurocratie

Entretien avec Didier Georgakakis

L'Union européenne peut apparaître comme un cas sur lequel le concept de champ semble inapplicable. Avec quelques autres travaux, les recherches que Didier Georgakakis mène depuis plus de vingt ans sur les institutions européennes montrent que le concept de champ bureaucratique est particulièrement adapté à l'analyse du cœur institutionnel de l'Union européenne, mais aussi que ce terrain peut conduire à reposer et repenser certaines dimensions de l'analyse en termes de champ – si l'on applique rigoureusement le principe selon lequel chaque nouvelle application d'un modèle oblige à poser la question des spécificités du cas étudié. Dans l'entretien¹ ci-dessous, Didier Georgakakis explicite la démarche qui a été la sienne. Il montre la fécondité d'une analyse des institutions européennes en termes de champ, notamment par comparaison aux démarches dominantes sur cet objet (souvent d'inspiration institutionnaliste), et les nuances existantes entre différents usages de la théorie des champs dans le cas de la « construction européenne ». Il identifie et développe

ensuite cinq grands points qui proposent des conceptualisations spécifiques et qui, comme il l'explique, constituent autant de pistes pour d'autres objets transnationaux ou procédant de structures de pouvoir (collective, multiniveau, à tendance plus oligopolistique que monopolistique) comparables. [N.D.E.]

Champ bureaucratique et champ politique

Comment en êtes-vous venu à développer une sociologie du « champ de l'eurocratie » ?

J'ai commencé par une étude des métiers de l'Europe², et ce n'est que progressivement que j'ai développé une sociologie des structures sociales du champ bureaucratique européen³ qui est devenue une branche des études européennes en France et en Europe⁴. Les approches du système institutionnel européen étaient très éloignées de la théorie des champs⁵. Tout en prenant au sérieux l'espace institutionnel singulier qu'elles représentent, la recherche sur « le champ de

1. Cet entretien se situe dans la suite de publications visant à étendre l'usage du concept de champ à l'administration (*Revue française d'administration publique*, 180, 2021 et 181, 2022) et aux politiques publiques de l'UE (voir Didier Georgakakis, « Ce que le champ de l'eurocratie nous dit des politiques européennes », in Vincent Dubois (dir.), *Les structures sociales de l'action publique. Analyser les politiques publiques avec la sociologie des champs*, Vulaines-sur-Seine, Éd. du Croquant, 2023, p. 483-517).

2. D. Georgakakis (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

3. Pierre Bourdieu, « De la maison du roi

à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 55-68 ; V. Dubois, « Introduction », in V. Dubois (dir.), *Les structures sociales de l'action publique*, op. cit., p. 7-24 ; D. Georgakakis, « Champ bureaucratique », in Gisèle Sapiro (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS éditions, 2020, p. 131-133.

4. L'ouvrage dirigé par D. Georgakakis, *Le champ de l'eurocratie* (Economica, 2012), a fait l'objet d'une vingtaine de communications internationales à la suite de sa réédition en anglais avec Jay Rowell (Palgrave 2013) puis au travers d'un ensemble de handbooks, dont le chapitre de D. Georgakakis, « European Integration », dans *The SAGE Handbook for*

Political Sociology, Londres, Sage, 2018, p. 1083-1103.

5. La théorie des champs est, au départ, importée dans les *European studies* par les travaux de Neil Fligstein ou Alec Stone. Dans le sillage des travaux d'Yves Dezalay, Gisèle Sapiro ou Anne-Catherine Wagner sur l'international, une série d'auteurs (notamment Niilo Kauppi, Didier Bigo, Antonin Cohen, Antoine Vauchez, Adrian Favell, Frédéric Lebaron, Mikael Madsen, etc.) puis plus tard la nouvelle école allemande de sociologie de l'euro-péanisation (Christian Schmidt-Wellenburg et Stefan Bernhard (dir.), *Charting transnational fields. Methodology for a political sociology of knowledge*, Londres, Routledge, 2020 ; Sebastian M. Büttner et al., « Professionalization in EU Policy-Making ?

The Topology of the Transnational Field of EU Affairs », *European Societies* 17(4), 2015, p. 569-592) ont, dès la fin des années 1990, et à partir de point de vue divers, cherché à réinscrire la théorie des champs dans une référence plus proche de Bourdieu. On en trouvera un bon exemple dans le numéro coordonné par Antonin Cohen, Yves Dezalay et Dominique Marchetti, « Constructions européennes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, 2007. Sur ces variations transatlantiques et européennes, voir D. Georgakakis et A. Vauchez, « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », in Johanna Siméant (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS éditions, 2015, p. 197-220.

l'eurocratie » relève d'une volonté de travailler à rebours de présupposés d'une grande partie de la littérature sur l'Union européenne, notamment anglo-saxonne, qui privilégie souvent une lecture des institutions sous une forme réifiée (sinon anthropomorphique), tubulaire (la Commission européenne et le Parlement sont des organisations étanches, dans le meilleur des cas) et désincarnée (un univers de règles et de pratiques sans individus ou groupes sociaux). Plutôt que partir des institutions formelles ou, ce qui revient au même, d'une lecture des institutions par les institutions, cette perspective de recherche fait le choix d'explorer la structure sociologique des agents *a priori* très divers qui peuplent ces institutions et de leurs luttes pour la définition d'une autorité légitime sur le champ. Elle remet au centre des préoccupations le système des positions *indissociablement* sociales et politiques que ces agents forment ensemble.

En quoi cette sociologie des milieux politico-bureaucratiques européens renouvelle-t-elle les questions de la littérature dominante ?

En posant les institutions comme champ bureaucratique, elle invite à s'interroger sur l'espace de fabrication des catégories politiques européennes. Pour le dire autrement, la pratique de ce terrain de recherche au croisement de plusieurs cultures nationales conduit d'emblée à dénaturer les catégories politiques et institutionnelles les plus usuelles qui sont ici loin d'être évidentes pour tous les protagonistes⁶. Mais enquêter sur ces institutions en tant que champ bureaucratique, c'est aussi se situer à un point d'observation privilégié de la construction des catégories et ici des tentatives plus ou moins abouties de les bricoler pour les remodeler sous une forme commune à l'échelon de l'Europe et au-delà⁷. Traiter de ces institutions comme d'un champ bureaucratique invite simultanément à dépasser les grandes variables (idéologiques ou partisans) pour étudier les effets de domination qui structurent et se jouent dans les batailles pour la fabrication des « compromis européens », ce qui est d'autant plus utile que ces derniers les dénie dans leur forme même (les bons compromis sont réputés sans gagnants et apparaissent, singulièrement dans ce milieu, souvent comme des « miracles »). Enfin, enquêter sur l'Union européenne (UE) à partir d'une sociologie du champ bureaucratique réduit la complexité du système institutionnel et décisionnel européen (que l'on pourrait

décrire comme une infinité de compromis sur des compromis dans des arènes multiples). Cette approche oblige, de fait, à une parcimonie relative et à se tenir à l'écart du « compte rendu » de ce qui se passe arène par arène (ou institution par institution) et qui tend à obscurcir les logiques générales, sans pour autant céder à la paresse de grandes explications (idéologique, partisane, ou relevant de la force supposée pure de certains États sur le champ).

De ce point de vue, la sociologie des champs va dans son principe à l'encontre d'une pente empiriste décelable dans une partie de la littérature (y compris proche). Elle nécessite aussi de clarifier les enjeux théoriques fondamentaux et les hypothèses qu'ils conduisent à formuler. Elle prend symétriquement à rebours nombre de théories et de présupposés abstraits ou formels. La littérature dominante de science politique, notamment en langue anglaise, se fonde sur des oppositions tranchées entre structure et *agency*, choix rationnel et socialisation ; elle minimise ce qui relève des dynamiques de capitalisation (qu'il s'agisse de capital matériel ou symbolique). Lorsqu'elle les prend en compte, c'est en séparant formellement les processus rationnels (fondés sur la nécessité économique ou politique), culturels et historiques. Construite dans un autre contexte que le contexte intellectuel américain, la sociologie des champs intègre d'emblée ces différentes perspectives. Elle se situe, par exemple, au point géométrique des trois néo-institutionnalismes⁸ qui dominent la littérature : les calculs et orientations stratégiques existent mais ils s'opèrent dans des conditions sociales et culturelles structurées par l'histoire (des coups précédents, de l'espace et de la distribution des ressources en son sein, etc.). En offrant un modèle de compréhension d'emblée relationnel tout en spécifiant la structuration de l'espace en tant que champ diplomatique-bureaucratique, elle rompt avec le « politisme » dominant qui se focalise sur le processus décisionnel formel, les partis et les élections ou qui fait primer l'intérêt rationnel des organisations (les États, la Commission maximiseraient leur intérêt en termes d'autonomie).

L'espace institutionnel européen n'est donc pas un champ politique ?

En effet, il constitue moins un champ politique *stricto sensu* qu'un terrain de jeu où des mandataires d'institutions et d'organisations (bien plus que des

6. Les périmètres de la droite et de la gauche, ou de concepts comme ceux de « fonction publique » ou de « service public », n'ont pas à Bruxelles l'évidence qu'on leur prête à Paris. Sur les effets de contre-pied auxquels cela conduit en

pratique, et pour la catégorie « parlement », voir D. Georgakakis (avec Marylou Ham), « S'investir dans la domesticité du champ : observations sur la mobilisation des SHS dans Horizon Europe », *Politique européenne*, 85, 2024.

7. Pour un bon exemple, voir Mélanie Vay, « L'impossible doctrine européenne du service public. Aux origines du service d'intérêt économique général (1958-1968) », *Revue française de science politique*, 69(1), 2019, p. 75-94.

8. Peter Hall et Rosemary Taylor, « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, 44(5), 1996, p. 936-957.

électeurs) s'affrontent pour la définition de politiques communes dans un jeu très collectif sur le moyen voire le long terme. C'est dans le mouvement perpétuel de la négociation européenne sur des politiques singulières (qui apparaissent de loin comme des détails), et non dans des moments électoraux (le capital électoral ne constitue pas là une ressource dominante), que se définit et se conquiert pour l'essentiel l'autorité des agents qui y interviennent. Dans cette conception, l'Union européenne se saisit comme une machine étatique transnationale entre champs⁹ qui, bien qu'elle soit politique de part en part, relève de pratiques qui tendent à dénier son statut politique (au sens de la représentation politique)¹⁰ – et également à euphémiser le rôle des clivages entre groupes et/ou classes sociales.

De ce point de vue, la notion de « champ bureaucratique » constitue une boîte à outils parfaitement adaptée pour construire des espaces transnationaux, et tout particulièrement, dans ce cas, un quasi-État en formation – le champ bureaucratique étant ici fortement objectivé dans des textes, mais surtout des postes, des lieux officiels, etc. Ce champ a ainsi des structures d'opposition qui ne sont pas seulement politiques ou diplomatiques. Que ce soit à partir d'analyses statistiques ou qualitatives (voire ethnographiques), on a pu faire apparaître un ensemble de structures d'opposition en fonction du volume de capital, mais aussi des types de capital qui distinguent des agents dont l'autorité provient de leur permanence au champ et d'autres plus encastés dans la représentation de leur organisation et plus intermittents dans la machine européenne. Il y a une opposition entre une autorité à parler fondée sur le général et le public, et une autre sur le particulier et le marché, un peu comme dans la politique du logement analysée par Bourdieu¹¹, mais dans un équilibre plus favorable au marché pour différentes raisons.

Mais est-on en présence d'un espace vraiment unifié ? Non, au sens où il y a une tension entre des forces hétéronomes et autonomes. Par ailleurs, de même que le champ bureaucratique se réfracte différemment dans des secteurs d'action publique, les structures générales mises à jour pour le champ institutionnel européen sont loin de tout expliquer des prises de

position : celles-ci doivent plus finement s'analyser secteur par secteur, sous-champ par sous-champ. On a affaire à une distribution des ressources sociales qui est différente, selon que l'on considère une politique très intégrée (la concurrence, le commerce, etc.) ou, par exemple, la politique de la défense, dominée par des grands États. Le champ de l'eurocratie (si on le construit théoriquement comme un champ de luttes pour le pouvoir sur les institutions et les politiques communes de l'Union européenne en général) est ainsi inégalement objectivé. Pris dans son ensemble, il se rapproche, pour le dire de façon imagée, d'une structure à trous¹², c'est-à-dire avec des sous-champs qui sont inégalement objectivés et moins sous l'effet des forces autonomes du champ. Si le champ de l'eurocratie comme champ *théorique* des luttes pour la définition des politiques européennes permet de dégager des grandes structures, il doit être actualisé dans des secteurs ou des sous-champs plus fins si l'on veut en tirer tout le bénéfice pour la compréhension de politiques ou de catégories singulières¹³.

Clôture et objectivation du champ

Venons-en à la façon dont ce cas vous amène à réinterroger certains fondements ou usages de la théorie des champs. Vous insistez sur le fait qu'une première particularité de ce champ est qu'il n'a pas de centre unique, qu'il n'est pas très objectivé socialement.

Dans un usage courant de la sociologie des champs, postuler que le champ s'organise autour d'un centre d'attraction est une étape importante, mais il ne faut pas confondre le postulat nécessaire à une étape du raisonnement avec ce qui se passe en réalité, et qui peut relever de forces ou de pressions multiples. Analyser ce champ bureaucratique européen suppose d'admettre d'emblée que son objectivation n'est pas aussi forte qu'ailleurs. Une partie substantielle des agents en lutte sont des mandataires d'État, d'industries ou de groupes sociaux (eux-mêmes plus ou moins objectivés sur un plan transnational) qui doivent leur position à ce statut de mandataire plus ou moins temporaire : ils doivent leur présence dans le champ, et une bonne partie de ce qui fait leur position, à des principes hétéronomes au champ.

9. Voir le numéro « Constructions européennes » d'Actes de la recherche en sciences sociales, 166-167, 2007. Sur la distinction établie ici entre champ politique, champ du pouvoir et champ bureaucratique, voir les articles cités en note 1.

10. Un constat établi également par d'autres approches : Wolfram Kaiser et Johan Schot, *Writing the rules for Europe. Experts, cartels, international organizations*,

Londres, Palgrave Macmillan, 2014. Voir aussi les travaux de longue date de Cécile Robert – en particulier, « L'impossible "modèle social européen" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, 2007, p. 94-109 – ou plus récemment Sébastien Michon, *À l'école des eurocrates. La genèse de la vocation européenne*, Rennes, PUR, 2019 ; Sara Lindberg, *Forming EU-professionals. Geopolitical*

and Symbolic Hierarchies at the College of Europe, thèse de sociologie, Université d'Uppsala, 2022.

11. P. Bourdieu, « L'État et la construction du marché », dans *id.*, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, p. 113-153.

12. D. Georgakakis, « La sociologie historique et politique de l'Union européenne : un point de vue d'ensemble et quelques

contre points », *Politique européenne*, 25, 2008, p. 53-85.

13. D. Georgakakis, « Ce que le champ de l'eurocratie nous dit des politiques européennes », chap. cité, p. 479-515 ; Yiorgos Vassalos, *L'Europe de la finance. Enquête sur la production de la régulation financière européenne (le cas de MiFID 2, 2009-2017)*, thèse de science politique, Université de Strasbourg, 2020.

Est-ce que vous reprendriez la notion de « champ faible¹⁴ » ?

Non, pas sur le terrain que j'étudie. Cette notion a été élaborée pour penser des moments circonscrits ou des espaces interstitiels moins structurés et dans des jeux multiscalaires. Mon point d'observation et mon objet sont différents dans la mesure où je cherche à construire sociologiquement l'espace des institutions. Or les institutions européennes n'apparaissent comme une nébuleuse que vues de loin. Ce sont des institutions durables (ici les trois institutions principales ont plus de 65 ans). Les passages des agents d'un champ à l'autre ont à raison remisé l'idée d'un champ transnational autonome¹⁵, mais le constat d'une présence intermittente de certains agents ne doit pas amener à négliger que l'organisation dont ils sont mandataires est très souvent permanente dans le champ, ni la masse des agents permanents – que ces derniers soient statutairement permanents ou pas. Une fraction de ces agents permanents peut appartenir à un « groupe de statut¹⁶ », comme les fonctionnaires européens. D'autres qui circulent d'une position (dans le champ) à une autre ne sont pas moins permanents (au sens où ils sont là depuis longtemps ou se projettent dans le long terme du champ), à l'instar des représentants d'intérêt (ou d'autres comme des communicants ou des journalistes) de longue date dans le milieu des affaires européennes ou de son centre bruxellois. Cette différenciation est peu comprise lorsqu'on raisonne en opposant binairement autonomie et hétéronomie, ni quand on plaque d'autres réalités institutionnelles pour comprendre la bureaucratie européenne. Par exemple, pour les États-Unis, la permanence des postes de gouvernement et d'administration est incompréhensible, beaucoup de chercheurs étatsuniens (et ceux qui les imitent) ne perçoivent pas l'existence d'une fonction publique européenne permanente et, partant, son rôle politique. Dans les pays européens, le raisonnement est presque inversé : beaucoup de critiques de Bruxelles font comme si les décisions étaient prises par les fonctionnaires européens (« apatrides »), alors qu'elles le sont formellement par des collectifs de représentants d'État (et donc de gouvernements élus) ainsi que de parlementaires européens et, en réalité, dans et par un processus collectif de coproduction permanent et de moyen terme dans le fonctionnement routinier du champ. On voit l'intérêt d'utiliser le concept : il objective

d'emblée le microcosme (et non telle ou telle de ces composantes collectives ou organisationnelles) et il permet de visualiser sur une même cartographie des agents qui sont des permanents du champ et d'autres qui y interviennent plus occasionnellement.

Vous pensez donc que le fait d'avoir affaire à un espace qui est dans un entre-deux, qui n'est pas parfaitement sociologiquement institutionnalisé, n'empêche pas de recourir à la notion de champ.

L'institutionnalisation des organisations, des pratiques et d'une partie des agents font que ce champ de l'eurocratie est plus fort qu'un champ faible. Mais comme une partie de ceux et celles qui le peuplent sont des mandataires extérieurs, dont l'investissement est temporellement réduit ou séquencé, il est simultanément plus hétéronome que des champs plus clos. Les agents doivent composer avec cette réalité ambivalente. Par exemple, les représentants permanents d'un État membre ont un poids important dans la machine à compromis : en tant qu'ambassadeurs, ils ne sont pas nommés de façon autonome par les institutions, mais par leur État d'origine, suivant des logiques *a priori* extérieures au champ. Cependant, leur crédit dans le champ est à la fois le produit de la position hiérarchique de l'État membre, dont ils sont le porte-parole, et de leur pratique dans le champ (c'est-à-dire des capitaux autonomes qu'ils ont pu y accumuler et, donc, de leur permanence relative dans le champ), et des perceptions qu'en ont les autres agents du champ (sont-ils perçus comme « jouant le jeu » du compromis et comme contributeurs à l'effort général ou dans une posture qui relève de la « basse-politique » nationale ou calque celle de leur mandant ?). Ils sont donc bien ici, pour partie, dépendants de jeux et d'enjeux autonomes (et au demeurant souvent étrangers à leur hiérarchie dans leur capitale). Pour cette raison, l'hypothèse d'une polarité entre des capitaux de permanents et d'intermittents du champ est féconde, et vaut pour d'autres espaces que l'UE, pour autant qu'ils fassent l'objet d'une structuration proche.

Cette structure d'opposition entre permanents et intermittents est perçue et théorisée par des agents du champ, qu'il s'agisse des plus dominants lorsque l'on parvient à des moments réflexifs, ou des plus dominés qui se sentent exclus par les permanents. Dans un travail collectif récent, Pierre Vimont – ancien ambassadeur représentant la France auprès de l'UE, puis ancien secrétaire général du Service

14. Christian Topalov, « Le champ réformateur », in C. Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999, p. 461-474 ;

D. Georgakakis et A. Vauchez, « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », *loc. cit.* 15. Yves Dezalay et Bryant Garth, « Le "Washington consensus". Contribution à une sociologie de l'hégémonie du

néolibéralisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121-122, 1998, p. 3-22 ; Mikael Rask Madsen, *La genèse de l'Europe des droits de l'homme. Enjeux juridiques et stratégies d'État* (France,

Grande-Bretagne et pays scandinaves, 1945-1970), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2010.

16. Max Weber, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995.



LE ROND-POINT ROBERT SCHUMAN à Bruxelles – situé entre le bâtiment de la Commission européenne, celui du Conseil qui représente les États-membres et ceux de nombreux lobbies – est l'incarnation géographique du centre du champ. Il est aussi l'un des lieux privilégiés des manifestations « européennes », comme ici lors d'un rassemblement des producteurs de lait, le 5 octobre 2009, qui réclament des aides face à la chute des prix.

Cher Monsieur,

M. Beuve-Méry vient de me mettre au courant de vos intentions à mon égard. Vous devinez combien je suis touché par ce nouveau témoignage de votre confiance.

Votre proposition ne pose pas seulement pour moi des problèmes de réalisation pratique très complexes - mais un problème de principe : il s'agit de savoir exactement la nature des tâches que vous entendez me confier. Je commence à mesurer assez exactement ce que je suis capable de faire - et ce que je ne suis pas capable de faire.

M. Beuve-Méry m'indique que vous allez passer à Paris très prochainement. Je désirerais beaucoup que vous puissiez alors m'accorder quelques entretiens.

Je séjourne à Paris jusqu'au début de Décembre - bloqué par le concours d'agrégation de droit public qui m'oblige à siéger tous les matins. Je suis libre en principe l'après-midi, sauf cas exceptionnels (Samedi prochain - à la réunion de la Fondation des Sciences Politiques - du 22 au 24 Oct. à l'UNESCO). Je suis libre d'autre part le lundi toute la journée.

Si vous le désirez, je peux également me rendre au Luxembourg, entre deux trains - un dimanche à lundi par exemple.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'hommage de ma déférente sympathie.

M. Duverger

FONDATION JEAN MONNET
POUR L'EUROPE
Ferme de Dorigny
CH-1015 LAUSANNE

européen pour l'action extérieure (SEAE) – parle de la différence entre les « résidents » et les autres¹⁷. Si on en trouve des traces, par exemple, dans les analyses des *lobbys*, l'opposition permanence/intermittence est rarement construite comme une polarité fondamentale dans la littérature. Une littérature plus classique distingue l'*in-group* et l'*out-group*¹⁸ ou, en science administrative, « acteurs dans la machine » et « acteurs hors machine », mais il s'agit là encore de modèles typologiques et éloignés de la pensée relationnelle du champ. Il me semble que ce principe peut valoir pour une série de champs qui ne sont pas nécessairement internationaux, pour autant que leur degré de d'institutionnalisation ou de fermeture laisse d'autres forces s'exercer sans que cela réduise à néant la force d'attractivité propre au champ. Cela conduit à prendre en compte des équilibres complexes entre forces autonomes et hétéronomes.

L'investissement dans le champ

Un deuxième point sur lequel vous insistez est l'investissement dans le champ. Le milieu des institutions européennes est d'une telle complexité qu'il y a un coût évident à s'y investir.

La structure double qui vient d'être évoquée invite à faire de la question de l'investissement dans le champ une question, en effet, centrale. Au sein même du champ, il y a une différence importante entre ceux qui sont investis dans le champ et qui sont plus ou moins en lutte pour être investis par lui, et ceux dont l'investissement est plus distant ou intermittent. C'est patent dans le discours politique en France, où apparaît l'écart avec les enjeux tels qu'ils sont vus et construits à Bruxelles. Le personnel politique français est le plus souvent dépassé par la complexité du jeu et/ou son étrangeté culturelle, au point de désinvestir tendanciellement le champ européen. Pierre Muller l'avait noté¹⁹ : aller voir un commissaire européen pour plaider un cas n'a pas, dans un processus aussi collectif et horizontal sur le plan formel, le même impact qu'avoir l'assentiment d'un ministre proche du Premier ministre ou du président de la République dans un système politique plus vertical comme la France. Il est aussi fréquent d'entendre (évidemment dans des situations *off*) des fonctionnaires investis craindre que des ministres, qui le sont nettement

moins, interviennent « comme des chiens dans un jeu de quilles » alors que le compromis assez fin proposé a pris des mois de travail.

Tous les champs constitués exigent un investissement initial fort qui peut conduire à des effets d'exclusion et de démission...

Oui, mais, dans le cas présent, ces effets frappent des agents qui sont parfois au cœur du champ et que l'on pourrait (et qui ont l'habitude de se) penser comme centraux. J'ai observé des agents qui, bien qu'ayant les deux pieds dans le champ, avaient tellement la tête en partie ailleurs (et beaucoup dans leur capitale) qu'ils ne connaissaient pas des interlocuteurs ou des ressorts pourtant décisifs pour eux. Ce n'est du reste pas toujours volontaire, comme le montrent les propos d'un membre d'un cabinet ministériel réticent : « Oula, l'Europe, on ne touche pas ! On a essayé mais, quoi qu'on fasse, cela ne va pas, on nous tombe dessus. Alors il faut voir cela avec le SGAE [Secrétariat général des affaires européennes] ». De façon symétrique, les agents qui se sont investis dans le centre du microcosme européen et qui se retrouvent par la suite dans des fonctions européennes à Paris (en ministère ou en collectivité) sont souvent désorientés. Une ancienne chargée de mission me disait ainsi : « J'étais heureuse qu'on me confie un poste important du fait de mon expérience à Bruxelles, mais j'ai très vite déchanté. Les gens n'y connaissent rien et ils en font un truc complètement marginal. Quand ils se réveillent, c'est trop tard et tu te fais engueuler. » Bref, ce que font ou ce que sont en capacité de faire les agents sociaux relève non pas de la seule question de la compétence, mais aussi de la manière dont ils sont investis dans ce microcosme-ci.

Peut-on théoriser cela en faisant appel à la notion d'illusio ?

Oui, pour jouer dans le champ, il faut y être investi et partager une forme d'*illusio*, qui suppose des conditions sociales spécifiques : au moins dans les grands pays, les dominants s'investissent peu dans des carrières européennes longues, cédant la première place à leurs seconds, ce qui a encore récemment été bien montré pour les formations à l'Europe²⁰. Le coût (de l'expatriation, de la complexité culturelle et politique, des barrières politiques) est élevé, mais différent de celui de l'entrée dans les grands

17. Jim Cloos et Pierre Vimont (avec Michel Mangenot et Luuk van Middelaar), « Les rouages du Conseil et du Conseil européen », *Revue française d'administration publique*, 180, 2021, p. 979-994.

18. Henri Tajfel, *Differentiation between social groups. Studies in the social*

psychology of intergroup relations, Londres, Academic Press, 1978.

19. Pierre Muller, *Airbus, l'ambition européenne. Logiques d'État, logiques de marché*, Paris, L'Harmattan, 1985.

20. Sur ces aspects, voir D. Georgakakis, *Au service de l'Europe. Crises et transformations*

sociopolitiques de la fonction publique européenne, Paris, Éd. de la Sorbonne, 2019 ; S. Bordier et D. Georgakakis, « Qui dirige les administrations du triangle institutionnel et des agences ? », *Revue française d'administration publique*, 181, p. 65-86 ; D. Georgakakis, « The EU elite constellation

in 2021 », colloque « EU professionals and EU staff studies : where are we, where do we go ? », College of Europe, Bruges, 16 et 18 mai 2023. Sur les formations, voir notamment S. Michon, *À l'école des eurocrates*, op. cit.

corps et plus généralement des positions du champ du pouvoir national. Pour réussir des compromis dans un univers où la possibilité de contrôle de l'ensemble des processus et des protagonistes en jeu est extrêmement faible – y compris pour ceux qui occupent les positions dominantes –, il faut aussi et *en pratique* s'investir corps et âme dans la bataille de la législation et donc dans les méandres du labyrinthe. La multiplicité des arènes et des malentendus (ils sont légion en situation multiculturelle) ainsi que l'inflation technicienne liée à la force de la compétition obligent à des investissements hors norme. C'est l'une des sources de l'inégalité pour la représentation d'intérêt : moins on a de capital, plus il est difficile d'investir. Cependant, le capital ne fait pas tout, ce qui explique la faillite relative de positions *a priori* dominantes, lorsque les agents ne s'investissent pas dans le jeu des nécessaires alliances multiscalaires, ou quand ils sont dans l'attente d'une intervention en dernière instance, qui est quasi vaine du fait des structures collectives de ce jeu. Cela ouvre des possibles pour des agents *a priori* plus périphériques que d'autres mais qui mettent tout dans leur bataille au cœur du champ.

La structure particulière du champ invite donc à s'interroger sur la nature et direction des investissements dont les capitaux font l'objet. Dans le cas de la crise Selmayr (le chef de cabinet, véritable « homme fort de la Commission Junker », dont la nomination comme secrétaire général a fait scandale)²¹, on peut se demander si l'un des points de rupture n'est pas pour partie le produit d'une forme de surinvestissement dans le contrôle de la machine. Le regard porté sur le champ de l'eurocratie appelle donc de manière plus générale à ne pas s'en tenir à une description statique du capital comme combustible, mais à prêter attention à la combustion, ce qui suppose des propriétés individuelles (une forme de *libido*), ainsi que systémiques ou relationnelles, à l'instar de ce que Peter Lindseth et Cristina Fasone appellent le « métabolisme constitutionnel²² ». Cette question implique aussi de rouvrir la discussion sur la relation entre champ et « investissements de forme²³ » tant l'accumulation de compromis multiscalaires, l'enjeu central que représente la mise en équivalence (codes, standards, coutumes, etc.) et la capacité de coordination sont ici essentielles²⁴.

Domination, autorité et capital national

Un troisième point concerne le capital symbolique qui permet de dominer dans cet espace : dans quelle mesure les capitaux reconnus dans les espaces nationaux le sont-ils encore dans les champs transnationaux ?

Il faut d'abord souligner, contre beaucoup de travaux pour lesquels seul le poste politique est important, qu'en raison de la complexité du jeu européen, les agents sociaux ne peuvent se contenter de leurs titres ou de leur poste. Beaucoup de titres sont illisibles pour les autres ou ne représentent rien à leurs yeux. Au Quai d'Orsay, tout le monde reconnaît le nom du fils d'un ancien ministre des Affaires étrangères, mais ce n'est pas le cas à Bruxelles. Si le fait d'être énarque peut générer des effets contrastés, le titre de « normalien » ne dit rien à la plupart des agents du champ de l'eurocratie, étrangers au système universitaire français. La catégorie « grande école » ne signifie rien en Europe ou tout le contraire de ce qu'elle désigne en France. L'université (qu'elle soit nationale, européenne ou américaine) est le lieu central de la consécration académique. De ce point de vue, et plus généralement, les « titres institutionnels²⁵ » qui fonctionnent dans les espaces nationaux comme des *raccourcis* symboliques dans la lutte pour la reconnaissance, ne suffisent pas : les agents sont ici conduits à mobiliser différentes strates de capitaux (connaissance experte du sujet et/ou de la machine, relation sociale pertinente, etc.) dont ils doivent faire connaître et reconnaître la valeur dans le cours même de leurs luttes, sauf s'ils bénéficient des positions reconnues comme les plus hautes (Allemand, Français au Conseil, commissaires ou directeur général parlant au nom de la Commission) – et encore de façon variable.

Vous reprenez la distinction, utilisée dans la sociologie politique française, entre capitaux individuels et collectifs, en disant qu'elle prend des formes particulières dans ce contexte transnational. Qu'en est-il, d'abord, au sujet du capital individuel, dans lequel on range famille, école, expérience professionnelle ?

En ce qui concerne la famille, l'héritage direct est sans doute moins important à Bruxelles qu'ailleurs. La capitale compte peu de dynasties qui vivent par et pour l'Europe sur plusieurs générations (Ursula von der Leyen et Charles Michel²⁶ font exception même si leurs pères n'ont pas exclusivement investi le champ

21. D. Georgakakis, « Ce que la théorie des champs nous dit de l'administration européenne (II) : les transformations du champ bureaucratique européen (2000-2020) », *Revue française d'administration publique*, 180, 2021, p. 952.

22. Peter Lindseth et Cristina Fasone, « L'Union européenne et les limites de

la gouvernance administrative supranationale : de la crise de la zone euro à la réponse au coronavirus », *Revue française d'administration publique*, 180, 2021, p. 864.

23. Laurent Thévenot, « Les investissements de forme », in L. Thévenot (dir.), *Conventions économiques*, Paris, PUF,

1986, p. 21-71.

24. Sur ces enjeux plus généraux, voir le numéro « Des classes sociales européennes ? » d'*Actes de la recherche en sciences sociales*, 219, 2017.

25. Par exemple, P. Bourdieu, *Sociologie générale*, vol. 1. *Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Raisons

d'agir-Seuil, 2015, en particulier les cours de juin 1982.

26. Depuis 2019, la première est présidente de la Commission européenne et le second président du Conseil européen (soit le Conseil des chefs d'État et de gouvernement).

européen). La reproduction s'est réalisée à un niveau plus modeste, limitée par le nombre lui-même réduit de fonctionnaires permanents, le taux très élevé de sélection pour ces fonctions permanentes (deux à trois fois plus important qu'à l'ENA) et les élargissements successifs. Dans ce microcosme restreint, et en raison des effets de l'expatriation, le capital familial passe plutôt par les couples. Des couples assez nombreux se forment au sein du champ ou de ses antichambres lors des études supérieures – pour des couples de nationalités différentes, Bruxelles est un lieu de compromis. Pour ce qui est des universités, quelques grands noms sont connus et reconnus. La Sorbonne a de ce point de vue un prestige de reconnaissance bien supérieur aux grandes écoles qui, à l'exception de Sciences Po, sont peu connues. La valeur de l'expérience professionnelle, de la même manière, est inégale selon qu'elle se situe dans le champ ou en dehors. Les capitaux individuels acquis dans le champ bénéficient, du fait de cette méconnaissance relative, d'un avantage relatif. Dans les arènes plus publiques, ces capitaux individuels sont, du reste, masqués par la force des capitaux collectifs.

Quel est le poids, dans ce champ de mandataires, de ces capitaux collectifs qui tiennent à ce que les agents représentent ?

Le poids du capital collectif est corrélé à l'institution d'appartenance, à l'intérêt industriel, économique ou social que l'on représente, et bien sûr au pays d'origine. Celles et ceux qui sont autour de la table jouissent d'un poids et d'une écoute inégale. Ce n'est pas la même chose de représenter la Commission européenne (« gardienne des traités »), ou une agence ou un organe jugé plus périphérique. Le représentant de Volkswagen ou Google n'a pas le même poids que celui de la confédération des associations de science politique ou d'anthropologie sociale. Cependant, la valeur de ces capitaux collectifs passe par la médiation de systèmes d'équivalence et de mesure indigènes. Le poids d'un représentant de Google ou d'Amazon n'est pas objectivable *in abstracto* : il dépend des budgets investis, du personnel dont ces groupes disposent, etc.²⁷. Cela vaut aussi pour le capital collectif lié à la représentation des États : la valeur du capital ne résulte pas simplement de la « puissance » objective (diplomatique, bureaucratique ou militaire) de chaque État. Cette puissance objective compte mais elle se double d'éléments symboliques comme le montrent les visites protocolaires : Joe Biden rencontrera le Président français, le Chancelier allemand et le Premier ministre britannique

en poste quels que soient les occupants de ces fonctions. Cependant, la valeur du capital étatique fluctue en fonction de la conjoncture (attente d'un changement de majorité, dégradation de la note d'une agence de notation, ou d'une notification de déficit) mais aussi, et sur un plan plus structural, en fonction de leur positionnement entre forces symboliques et culturelles, d'un côté, et forces économiques, de l'autre. L'opposition entre États dépensiers et États gestionnaires, ou entre pays du Sud et du Nord, a structuré le débat lors de la crise de la zone euro. Ces oppositions sont encore à l'œuvre dès lors qu'il s'agit d'envisager les solidarités sur les questions climatiques ou d'accueil des réfugiés ; elles ont des effets sur la perception des prises de parole des représentants de ces États et circonscrivent les stratégies de ralliement et l'espace des pratiques possible (les uns devront montrer leur bonne volonté quand d'autres jouiront des bénéfices symboliques qu'offre la compréhension ou « tolérance »).

Jeu du compromis et charisme de fonction

Un autre point sur lequel vous insistez beaucoup est le rôle central du compromis dans ce champ.

Oui, car dans ce champ, la monopolisation du pouvoir par le centre n'est que partielle. Se pose donc le problème singulier des conditions du compromis et, partant, des ralliements. Ceux-ci obéissent à des conditions structurelles objectives et extérieures au champ lui-même (pression internationale, intérêts politiques, économiques ou sociaux constitués indépendamment des luttes du champ et sortis de toute négociation), mais ce qui se joue dans le compromis n'est pas réductible au pouvoir du plus fort. Le plus fort n'a de pouvoir qu'à condition de jouer le jeu dans les règles consensuelles du jeu du consensus. Cela explique la force des positions allemandes. Lors de la crise économique, les représentants allemands ont tenu des postures d'attente qui étaient « à l'écoute » et même engagées dans le compromis à venir, tout en relevant d'une stratégie conservatrice par excellence : le dominant peut attendre et voir venir, jouer le jeu du compromis et ainsi multiplier ses chances d'être un point de ralliement. Si à Paris, ou ailleurs, Angela Merkel était perçue comme « Madame *Nein* », ce n'était pas le cas à Bruxelles où elle était plutôt considérée comme une ex-ingénieure, réflexive et agente du compromis²⁸. C'est une belle illustration des différences de perception entraînées par la clôture relative des champs. Ce qui explique la force relative des fonctionnaires

27. Sylvain Laurens, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2015. 28. Contrairement à ce qui a aussi beaucoup été dit en France, il faut plus généralement rappeler que les mandataires allemands n'ont jamais été seuls, mais au cœur d'une large coalition (avec les Pays-Bas, la Finlande et bien d'autres). Pour mémoire, seuls les représentants français et ceux de la Commission se sont opposés à la possible sortie de la Grèce de l'euro.

européens, c'est non seulement qu'ils sont objectivement le seul point permanent (et à la permanence garantie), mais aussi les seuls en capacité à incarner le point d'équilibre entre les parties prenantes.

Pour éclairer ces dynamiques, vous mobilisez l'analyse par Bourdieu du capital symbolique comme capacité à incarner l'intérêt général²⁹.

Elle est parfaitement transposable : les fonctionnaires européens, et singulièrement les hauts fonctionnaires de la Commission européenne, ont représenté une forme d'incorporation collective de l'intérêt européen. Les conditions de reproduction de ce capital symbolique ont certes été mises à mal à partir des années 2000 : sous l'effet du nouveau management public, les nouvelles instances de production de ce capital (concours, formations, promotions) se sont mises à consacrer des aptitudes indifférenciées (rapidité d'exécution, capacité à délivrer, performance individuelle etc.) moins tournées vers l'incarnation de l'Europe (plurilinguisme et multiculturalisme, consistance des raisonnements, décentrement)³⁰. Ce changement s'observe d'ailleurs dans bien d'autres situations et d'autres fonctions publiques.

Cette théorisation gagne simultanément à être amendée : dans le contexte à la fois transnational (qui brouille les catégories, comme on l'a dit) et non centralisé de la « culture du compromis », le prestige (auquel on réduit parfois le capital symbolique) compte moins qu'un effet de confiance dont peuvent se prévaloir les mandataires³¹. L'autorité (ou à tout le moins le crédit minimum requis pour participer à la définition collective des enjeux et des solutions) repose ici beaucoup sur la croyance en leur capacité de nouer et, surtout, de respecter le compromis. La valeur du capital symbolique en dépend et ceci se manifeste de multiples façons. Lors de la crise de la zone euro, elle a fonctionné à plein : cette crise ne fut pas une crise politique marquée par la désécotorisation des espaces sociaux (et encore moins nationaux), mais plutôt une crise de confiance qui a affecté les transactions collusives entre partenaires³² (en particulier après la menace de référendum par le Premier ministre

grec George Papandreou ; beaucoup de fonctionnaires disaient alors « c'est difficile de travailler, on n'a plus confiance, plus personne ne croit personne »). Ce capital symbolique singulier fonctionne aussi pour des individus qui sont loués dans le champ pour avoir débloqué des situations ou pour avoir servi le « miracle » d'un compromis mal engagé.

Dans quel sens peut-on parler d'un charisme européen ?

Ce charisme spécifique, local, reconnu par les négociateurs – et plus généralement par le champ bureaucratique européen – est surtout un charisme de fonction, c'est-à-dire un charisme institutionnel, voire bureaucratique. Ce charisme – que l'on observe aussi pour d'autres positions, particulièrement dans l'administration ou le management d'entreprise (au-delà de la figure de l'entrepreneur)³³ – vaut de fait pour des hauts fonctionnaires (nous l'avons montré, il y a longtemps, avec Marine de Lassalle, pour les directeurs généraux de la Commission), et plus généralement pour la fonction publique européenne³⁴. Il permet aussi de comprendre ce qui a pu faire autorité sur le champ et, dans une certaine mesure, la capacité transformative d'un Jacques Delors (auquel le témoin ou l'analyste de la vie politique française des années 1980 peine à prêter du charisme) ou d'un Mario Draghi. Ni le statut d'économiste, ni les complexités de la situation transnationale n'empêchent des mécanismes magiques. Au contraire, on peut être à la fois réputé expert et être porté en tant qu'incarnation de l'institution et de la mission du compromis. Ce charisme spécifique exclut simultanément du champ le charisme tout court, c'est-à-dire le *leadership* individuel, la force du verbe ou l'incarnation personnelle de la force ou d'une ferveur populaire. Il reste que cette reconnaissance est confinée au champ et que, transnationale et bureaucratique, elle s'importe mal dans l'espace politique national. Dans ces conditions, la segmentation des champs de la représentation politique et de la légitimité électorale favorise la montée de césarismes qui se construisent contre l'UE, avec une série d'effets-retour perturbants sur les routines du champ³⁵.

29. P. Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62 ; id., *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir-Seuil, 2012 et id., *L'intérêt au désintéressement. Cours au Collège de France 1987-1989*, Paris, Raisons d'agir-Seuil, 2022.

30.. D. Georgakakis, *Au service de l'Europe*, op. cit.

31. Niklas Luhmann, *La confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica, 2006.

32. Michel Dobry, *Sociologie des crises*

politiques. *La dynamique des mobilisations multisectionnelles*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

33. Jean-Philippe Heurtin, « L'autorité du présent. Essai de reconstruction du concept de charisme de fonction », *L'Année sociologique*, 64(1), 2014, p. 123-169 ; Vincent Gayon, *Épistémocratie. Enquête sur le gouvernement international du capitalisme*, Paris, Raisons d'agir, 2022.

34. Sur ces aspects, voir Didier Georgakakis et Marine de Lassalle, « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la

Commission européenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, 2007, p. 38-53 ; D. Georgakakis, « The deconsecrated administration : EU civil servants from mission to management », Paper presented for the European Group on Public Administration meeting, Toulouse, 2010, en ligne : <https://shs.hal.science/halshs-03766556/> ; D. Georgakakis, *Au service de l'Europe*, op. cit.

35. Ces développements ont fait l'objet de plusieurs communications récentes : voir D. Georgakakis, « The Eurocratic paradox. Amtscharisma, Cesarist Challenges

and European political crisis in pre and post Maastricht's treaty configurations », *Kongress der Deutschen Gesellschaft für Soziologie*, septembre 2020 ainsi que « Ruses de l'autorité charismatique et paradoxe de la légitimation de l'UE », colloque *Penser les sociétés et les pouvoirs avec Max Weber*, Centre international de Cerisy, octobre 2022. Sur le cas du mystère du charisme delorien, voir D. Georgakakis, « Can a president of the European Commission be charismatic ? On Delors' "exception" and the EU bureaucratic field », *Europaeum seminar*, Oxford, printemps 2016.



UN « HEARING » AU PARLEMENT EUROPÉEN le 28 juin 2018. Le rapporteur du Parlement européen, le commissaire et le directeur général en charge de la recherche reçoivent des porte-parole des associations européennes de recherche et répondent à leurs questions à propos du cadre institutionnel d'Horizon Europe qui est en train d'être finalisé.



LA « TABLE DES NÉGOCIATIONS » concentre les attentions et l'activité de bien plus d'agents que les seuls « décideurs officiels ». Ici une réunion de l'Eurogroupe en mai 2019, qui réunit dans la salle du Conseil de l'Union européenne les ministres des Finances des vingt États membres de la zone euro, un représentant de la Banque centrale européenne (BCE) et un autre de la Commission européenne.

Coalitions, mobilisations, temporalités

L'insistance sur le compromis ne s'oppose pas, dans votre esprit, à l'analyse en termes de champ ?

La structure collective du jeu et le poids central (à la fois objectif et symbolique) du compromis n'empêchent pas de penser la lutte, ni l'inégale distribution des capitaux ou les écarts d'investissement au sein du champ dont ce compromis dépend. Au contraire, les compromis sont une « bataille », et je propose d'analyser leurs conditions de fabrication (mais aussi de leur pérennité) à partir de ces catégories (et ceci vaut là encore au-delà du contexte européen). Mais cela invite simultanément à comprendre des jeux plus conjoncturels de coalitions socio-professionnelles ou politiques. Si l'on met souvent l'accent sur la structure du champ (là où une littérature insiste sur l'agentivité), c'est pour poser la structure du jeu comme contrainte à la fois extériorisée et intériorisée du jeu ; cela n'exclut en aucun cas que l'on néglige le jeu et, avec lui, celui des coalitions et des mobilisations dans le champ. Cela va sans dire, mais va encore mieux en le disant, tant l'opposition structure/agence demeure un point de clivage scolastique³⁶.

Il faut donc dépasser l'opposition entre structure et conjoncture...

Le champ (qui peut admettre une certaine plasticité de la structure) invite en effet à ne pas étudier l'une sans l'autre. Bien que l'on observe de la permanence, et que les agents doivent ou misent une partie de leur autorité sur cette dernière, le champ de l'eurocratie est marqué à la fois par une forte stabilité socio-politique (qui tient à différents facteurs : la permanence du personnel déjà évoquée, le fait que les variations politiques intervenant dans un pays sont presque toujours compensées par un mouvement inverse ailleurs, le fait que le large compromis requis exerce une pression au centre) et une infinité de micro-mouvements sensibles à la variation conjoncturelle de la valeur des capitaux, tout particulièrement en fonction de la singularité de la structure des sous-champs cités plus haut. À un niveau général, les scandales récurrents qui frappent les institutions européennes (celui qui s'est soldé par la démission de la Commission Santer en 1999, ou l'affaire Selmayer en 2019) ont conduit à une dévalorisation accélérée des capitaux symboliques d'agents centraux. Les scandales industriels ou les crises offrent des occasions de rebattre la donne, au moins temporairement. Ainsi, si le champ de l'eurocratie est résilient

(tous les coups n'y sont pas permis, comme le montrent le référendum grec ou la proscription de la publicisation de certains désaccords), son fonctionnement est sensible aux effets de la conjoncture et des coups joués sur la valeur globale des capitaux.

À l'inverse, le même raisonnement invite à saisir ensemble ce qui fait les conditions objectives de la stabilité des coalitions (par exemple représentants de pays prêteurs ou débiteurs, pays à faible ou forte dépense publique), mais aussi leur traduction par le champ dans des jeux plus fluctuants. Ici encore, on gagne à réfléchir à l'économie singulière des échanges symboliques qui vont de pair avec la « culture de compromis ». Les marchandages, lorsqu'ils existent, ne sont pas des coups *one shot*. Si c'était le cas, tout serait différent, en particulier tout ce que l'on a dit sur l'accumulation du capital symbolique et la confiance, sur la dénégation ou le fait de vivre le compromis comme un miracle collectif perpétuel. Si les coalitions sont une composante du jeu de négociation, il faut, du fait de la centralité du jeu du compromis et du caractère permanent des négociations, évaluer chaque fois la consistance socio-politique des ralliements plutôt que les prendre à leur valeur faciale. Il faut encore moins prêter aux discours une matérialité ou un sens qu'ils n'ont pas.

Votre approche fait une grande place à la question de la temporalité dans ce champ.

La question de la temporalité est en effet assez centrale, notamment pour comprendre l'opposition entre permanents et temporaires (ou intermittents du champ). Les premiers sont portés par le temps long de la construction européenne, alors que les seconds sont davantage ancrés dans le temps plus court de secteurs industriels ou de politiques nationales. Il en découle de nombreuses différences, quant aux représentations sur le statut de l'Europe (finalité pour les uns, instrument pour les autres), aux attitudes (tolérance à l'égard d'une construction de longue haleine vs impatience envers des résultats) ou au fondement des pratiques de pouvoir et des stratégies. Le milieu parle de « stratégie du vélo » (il faut pédaler pour ne pas tomber) : on préfère un compromis au rabais que pas de compromis du tout, ce qui est évidemment plus favorable au pôle permanent, où l'on a le temps de percevoir et, potentiellement, de prévoir le coup d'après, alors qu'à l'autre pôle, les agents sont spontanément plus portés au « ça passe ou ça casse », même si à la fin leurs coups doivent se situer malgré tout dans une continuité

36. Pour un exemple de ces incompréhensions et des constructions étranges dont elles procèdent chez des auteurs, parfois importants, qui souhaitent démontrer

positivement la supériorité de modèles fondés sur les mobilisations ou les champs, voir par exemple Justin Greenwood, « Civil Dialogue and the Citizens' Initiative :

Accounting for collaboration and competition using the advocacy coalition framework and the strategic action field », in Hakan Johansson et Sara Kalm (dir.),

EU civil society. Patterns of cooperation, competition and conflict, Londres, Palgrave Macmillan, 2015, p. 193-209.

minimale avec les prises de position de l'institution, l'État ou, à un moindre degré, le secteur qu'ils représentent. Cette opposition joue tout autant sur l'axe dominant/dominé. Pendant longtemps les agents représentant la France se pensant dominants ont peu anticipé les politiques car ils se sentaient en position de force relative (avec les Allemands dans une Europe à douze) au Conseil des ministres. Les représentants Britanniques, nouveaux entrants (le Royaume-Uni est entré dans l'UE quinze ans après les « fondateurs ») qui se sont longtemps vus aux marges du couple franco-allemand, ont développé des stratégies d'anticipation fondées non pas sur le moment (par définition tardif) de la décision, mais le moment (très en amont) de la construction des problèmes (qui pouvait se jouer dans les *think-tanks* qu'ils dominaient par ailleurs culturellement et dont ils ont fait une arme efficace). Un même décalage s'observe dans les façons de soutenir des agents de sa nationalité dans les institutions : les pays dominants le font au plus haut grade et au dernier moment quand les pays plutôt dominés tendent à le faire très tôt et en faveur de jeunes. On pourrait multiplier les exemples...

Il faut ajouter à cela la question des relations entre champs. En tant que « champ à la croisée des champs » et simultanément qu'espace de coordination, le champ de l'eurocratie doit également compter avec la désynchronisation temporelle des espaces sociaux qu'il met en relation et qu'il est censé faire converger. Pour ne prendre qu'un exemple, les espaces politiques nationaux n'ont pas les mêmes rythmes. Les élections nationales (celles qui comptent le plus dans l'état d'institutionnalisation de l'UE) sont décalées, ce qui crée une sorte de mouvement perpétuel, avec des effets de charisme temporaire mais aussi des décalages dans les anticipations. Par exemple, Matteo Renzi, lorsqu'il s'est retrouvé seul Premier ministre en place à remporter les élections, ce qui est rarissime, a bénéficié d'un court moment de grâce en 2019. À l'été 2017, Emmanuel Macron pouvait difficilement profiter de l'aura particulièrement forte que lui a temporairement value sa victoire contre Marine Le Pen dans les milieux européens pour peser sur les transformations qu'il voulait obtenir parce qu'il devait attendre la fin de la campagne en Allemagne prévue en septembre (et surtout la coloration de la majorité qui ne s'est finalement décidée qu'en mars 2018). Sur le plan de l'action publique, la conjoncture du Covid-19 a été au départ un bel exemple de désynchronisation temporelle des espaces sociaux, les différents pays de l'UE arrêtant des mesures selon des rythmes et des orientations différentes. Si l'État a pu être défini comme un champ des champs et crédité de la force très particulière de procéder à la synchronisation temporelle des espaces sociaux qui le composent,

ce n'est que très partiellement le cas dans l'état d'institutionnalisation de l'UE, même si la direction en est prise (notamment avec la mise en place du semestre européen [de coordination des politiques économiques]).

Cette attention à la dimension temporelle des processus complique quand même beaucoup les analyses.

Je ne vous le fais pas dire, mais elle présente aussi l'avantage d'inviter à rompre avec les lectures purement utilitaristes. Les intérêts sont toujours construits dans le va-et-vient entre le groupe et l'intérêt³⁷. Mais à cela s'ajoute que le processus même de création de politique commune mise sur des effets (ou des promesses) de convergence qui en modifient sensiblement le statut dans le champ, tout en étant à la fin dépendant de structures temporelles qui n'appartiennent pas au champ et aux promesses et anticipations qui y ont été faites. L'attention portée à la temporalité permet aussi de réinvestir la question de la conversion des intérêts dans le processus même de la fabrication du « miracle du compromis ». On se souvient que dans l'économie des biens symboliques, l'opérateur de la conversion du don en acte gratuit, c'est le temps qui fait que le contre-don est différé et diffèrent³⁸. La même logique vaut, *mutatis mutandis*, pour le compromis : avec le temps, une multitude de positions au départ divergentes parviennent finalement à se vivre comme une position commune ou au moins de compromis, de sorte que ce processus va au-delà même du jeu de forces qui le constitue. Cette dimension temporelle est aussi l'une des conditions de la « distance » perçue et de la clôture objective qui sépare ce champ des autres espaces politiques et sociaux, et ce notamment des contre-pouvoirs qui y sont situés. Cet aspect pèse sur le coût déjà élevé des mobilisations transnationales. Les groupes de la « société civile » font face à la désynchronisation des espaces sociaux dans lesquels ils puisent les forces sociales qui leur permettent de peser et de s'opposer. Il leur faut par ailleurs maîtriser la temporalité propre au champ de l'eurocratie. C'est l'une des grandes inégalités du jeu, au-delà de la technicité et de l'expertise sur lesquelles on se focalise d'ordinaire. La fabrique des politiques européennes répond à un cadrage temporel local, qui n'est connu et maîtrisable que des seuls spécialistes. Moins un agent est permanent dans le champ, moins ses marges de jeu dans le champ sont fortes puisqu'il n'en contrôle pas les calendriers. C'est une source de malentendus et d'erreurs qui radicalise la dépossession. Penser qu'on a gagné parce qu'on a remporté de haute lutte une bataille à un instant *t* dans une seule des arènes, rater la temporalité d'un trilogue (le compromis final entre la Commission qui propose et le Conseil des ministres et le Parlement qui codécident), oublier que les actes d'exécutions (qui se jouent bien après

37. Ces aspects ont été particulièrement bien développés dans les travaux de Michel Offerlé et, sur le terrain européen, dans les travaux d'Hélène Michel ou de Sylvain Laurens notamment. 38. P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1996 [1994], p. 177.

le moment noble de la décision) sont ici comme ailleurs cruciaux, se mobiliser lors de la transposition d'une règle par définition déjà décidée (à Paris, on distribuait des tracts contre l'adoption de la règle d'or visant à constitutionnaliser les questions budgétaires trois ans après que le gouvernement français avait négocié cette règle) rappellent l'importance de cette dimension.

Vous avez plusieurs fois suggéré que les analyses que vous développiez pouvaient être étendues à d'autres objets que l'Union européenne.

J'ai conscience que l'exercice réflexif sur la pratique de l'outil auquel je me suis livré est bien imparfait. Il permet néanmoins de rappeler que l'analyse du champ de l'eurocratie ne se résume en rien à une « analyse prosopographique des acteurs » à laquelle elle est souvent réduite ; si celle-ci a représenté un passage obligé à un moment où l'on en ignorait tout ou presque, le champ est ici surtout conçu comme la matrice de processus et dynamiques qui valent pour quantité de questions et d'objets.

Dans un jeu de va-et-vient entre théorie et empirie, la mobilisation de la sociologie des champs sur ce terrain international conduit, en retour, à proposer des adaptations à la théorie générale, et, partant, en généraliser l'usage en dehors de ces lieux ou réseaux de prédilection. Cela peut être notamment le cas pour d'autres arènes institutionnalisées de négociations internationales, pour

saisir des relations entre bureaucraties internationales ou pas, et possiblement pour sociologiser une bonne partie de ce que la science politique a mis sous le terme de gouvernance depuis la fin des années 1990. L'analyse devrait particulièrement s'étendre à des champs, historiquement et socialement constitués ailleurs mais qui peuvent posséder des propriétés comparables aux institutions européennes (situation en tant que champ entre les champs, dans la balance autonomie/hétéronomie et corrélativement fraction permanente/intermittente, institutionnalisation différentielle des sous-champs qui composent le champ global, ou dans un moment socio-historique de semi-institutionnalisation, etc.).

Cet usage ouvert a aussi une fonction qui relève davantage de la géopolitique académique. La plupart des espaces académiques européens vivent et se vivent dans des contextes où l'étanchéité des disciplines est beaucoup plus forte qu'en France. Pierre Bourdieu a beau être le sociologue le plus cité au monde, l'effet d'ouverture des frontières disciplinaires qu'il a produit en France – en traversant sociologie de la culture, de la politique, du droit, de l'économie, etc. – existe dans des proportions nettement moindres ailleurs. C'est aussi un enjeu de donner une certaine flexibilité à l'outil en montrant qu'il peut servir dans bien des cas au-delà de ceux dans lesquels il a été conçu, sans pour autant le rabattre sur l'usage stratéguiste et déshistoricisé qui domine ailleurs.